



Québec, le 2 mars 2026

Monsieur Hugues Rompré
Ing.f., Direction de la gestion des forêts de Lanaudière et des Laurentides
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
hugues.rompre@mrnf.gouv.qc.ca

**Objet : Projet de contournement du noyau urbain de Sainte-Julienne par la
route 125 – Question complémentaire – DQ9**

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, ci-dessous, une question dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **4 mars 16h30** prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

- 1. En réponse à une question de la commission, vous mentionnez : « En forêt privée, l'initiateur du projet doit déployer des efforts afin d'éviter les pertes de superficies forestières et de favoriser des gains nets » (DQ4.1). Le projet étant située principalement à l'intérieur d'une emprise appartenant au ministère responsable des Transports, veuillez préciser si cette affirmation s'applique également en forêt publique.*

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Kim Maloney
Coordonnatrice du secrétariat de la commission